



17 oct 2025 -19:21

## Conseil des ministres du 17 octobre 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 17 octobre 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
[cmr@news.belgium.be](mailto:cmr@news.belgium.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Dispositions diverses relatives au statut des militaires

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant la modification de diverses dispositions relatives au statut des militaires.

Outre des modifications purement techniques, les modifications proposées par l'avant-projet de loi ont pour but :

- de s'écarter de l'obligation d'avoir déjà suivi une formation, un cours ou une partie de ceux-ci avant de pouvoir obtenir une dispense de formation
- de prévoir la possibilité pour un officier de carrière du niveau A d'obtenir un master dans une université dans le cadre de sa formation de base
- de prolonger la durée maximum des éventuelles périodes de prolongation de la suspension par mesure d'ordre
- d'élargir le champ d'application du transfert interne
- de remplacer les quatre possibilités de prolongation de l'engagement d'un an du militaire ayant une carrière à durée limitée par une prolongation unique de quatre ans, tout en permettant une prolongation de l'engagement si une mesure statutaire est prononcée à l'encontre du militaire

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce  
extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
[kabinet.francken@mil.be](mailto:kabinet.francken@mil.be)

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

KaatjeNatens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits personnels

Sur proposition du ministre du Budget Vincent Van Peteghem et de la ministres chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire donnant des informations relatives au monitoring du risque de dépassement des crédits de personnel 2025 et 2026 et des enveloppes de personnel 2025 et 2026.

Le monitoring régulier des crédits de personnel est organisé pour toute la fonction publique fédérale.

La publication de la circulaire n° 748*bis* qui modifie la circulaire n° 748 du 23 mai 2025 permet d'assurer le suivi des frais de personnel dans les limites budgétaires fixées. Elle met à jour les limites d'engagement 2025 et 2026 et intègre le dépassement de l'indice pivot de janvier 2025.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2ième étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Services de soutien pour des initiatives de simplification administrative

Sur proposition du ministre chargé de la Simplification administrative Vincent Van Peteghem et de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public pour le SPF BOSA en soutien des initiatives de simplification administrative.

Le marché porte sur une durée de quatre ans et est passé au moyen d'une procédure ouverte. Il implique l'engagement de profils en soutien du « Plan d'action fédéral pour la simplification administrative », de la législation « Only once », ou encore de missions connexes liées à des obligations européennes ou à des objectifs fédéraux ou interfédéraux, comme le Single Digital Gateway.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-premier ministre et ministre du Budget, chargé de la Simplification administrative  
Rue des Colonies 11, 2ième étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vanpeteghem.belgium.be>  
[hallo@vincent.fed.be](mailto:hallo@vincent.fed.be)

Laura Mahieu  
Porte-parole  
[laura.mahieu@vincent.fed.be](mailto:laura.mahieu@vincent.fed.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 octobre 2025

## Obligation de mise à disposition d'un moyen de communication non numérique pour les contacts avec les citoyens

Sur proposition de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi qui oblige tous les services publics fédéraux à mettre à disposition sans surcoût au moins un moyen de communication non numérique, permettant aux citoyens de contacter les pouvoirs publics et d'effectuer des procédures administratives.

Le but étant d'ancrer ce principe dans la loi et non d'introduire une nouvelle obligation. En effet, cette obligation est une application du principe d'égalité et du principe d'égalité d'accès aux services publics. La mesure empêche qu'un citoyen ne soit contraint d'accéder aux services publics uniquement via un canal numérique et de ce fait, soit discriminé.

Il est également prévu qu'en parallèle du maintien d'au moins un canal non numérique, les administrations accompagnent leur public cible dans la réalisation des procédures en ligne.

Enfin, un contrôle est mis en place afin de vérifier que l'obligation est effectivement appliquée.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 2018 relative à l'accessibilité des sites Internet et des applications mobiles des organismes du secteur public et la loi du 4 mai 2016 relative aux données ouvertes et à la réutilisation des informations du secteur public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques,  
chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la  
Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique  
scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Mode d'octroi des subventions pour le régime de fin de carrière de la police locale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi de subventions en soutien au régime de fin de carrière des membres du personnel du cadre opérationnel de la police locale pour l'année 2025.

Il s'agit d'un remboursement trimestriel du traitement d'attente y compris le pécule de vacances et la prime de fin d'année, à l'exclusion d'autres allocations et indemnités.

Les subventions doivent permettre de faire face aux surcoûts et aux charges budgétaires dus à l'allongement de la carrière des membres du personnel. Cette aide financière est constituée du coût réel des membres du personnel en non-activité préalable à la pension.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal portant les modalités d'octroi des subsides pour soutenir le régime de fin de carrière des membres du personnel du cadre opérationnel de la police locale pour l'année 2025*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)



17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Actualisation du système IFIC

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal actualisant le système de classification des fonctions (système IFIC).

Le projet modifie l'arrêté royal du 10 avril 2022 qui règle le financement découlant de l'accord social conclu le 12 novembre 2020 et qui concerne la poursuite de l'instauration de la classification de fonctions dans les secteurs fédéraux des soins de santé.

Entre 2018 et 2020, le budget IFIC prévu pour le secteur privé était affecté sur la base du coût calculé sur la masse salariale. Depuis 2021, le financement de l'IFIC pour les secteurs de l'INAMI se fait sur une base forfaitaire ; le coût de mise en œuvre ne semble pas être le même dans chaque sous-secteur concerné.

De plus, depuis lors, le budget est affecté sur la base du nombre d'équivalents temps plein par sous-secteur. La nouvelle clé de répartition semble avoir un impact sur plusieurs sous-secteurs de l'INAMI et entraîner une perte par rapport au coût de mise en œuvre calculé initialement.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 10 avril 2022 fixant et allouant les montants des rémunérations pour l'instauration de la classification de fonctions prévue dans les accords sociaux relatifs au secteur fédéral de la santé et qui ont été conclus le 25 octobre 2017 et le 12 novembre 2020 par le gouvernement fédéral avec les organisations représentatives des employeurs et des travailleurs salariés concernées*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge

Porte-parole (FR)

+32 479 15 67 58

[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 octobre 2025

## Echange de données en matière de crypto-actifs

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi transposant la directive européenne 2023/2226 modifiant la directive 2011/16 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal.

L'avant-projet vise à intégrer les données relatives aux crypto-actifs dans le cadre de l'échange automatique de renseignement. Cela se traduit notamment par l'introduction d'une nouvelle obligation de déclaration dans le chef des prestataires de services sur crypto-actifs. En outre, le cadre existant en matière d'assistance administrative sera adapté et ajusté sur plusieurs points.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi visant à transposer la directive (UE) 2023/2226 du Conseil du 17 octobre 2023 modifiant la directive 2011/16/UE relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et à adapter le cadre existant en matière de coopération administrative dans le domaine fiscal*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 octobre 2025

## Nomination de membres du conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé

Sur proposition du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de certains membres du conseil d'administration du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE).

Le conseil d'administration du KCE comprend un président et 24 membres dont deux membres (ainsi que leur suppléant) nommés sur proposition du Conseil des ministres.

Le projet désigne comme membres effectives Marie Leroy et Maëlle Anciaux avec respectivement, comme membres suppléants, Antoine Piret et Simon Roels.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)



17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal actualisant le plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste.

Le projet d'arrêté royal vise à mettre à jour le plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otages ou d'un attentat terroriste, établi par l'arrêté royal du 18 mai 2020, en y ajoutant une note relative à l'approche d'un attentat terroriste pour lequel des agents chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires, combinés éventuellement avec des explosifs (CBRNe) sont utilisés.

L'arrêté royal du 18 mai 2020 établissant le plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste, ainsi que l'arrêté royal du 11 juin 2018 portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'un incident criminel ou d'un attentat terroriste impliquant des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRNe) seront abrogés et remplacés par ce projet d'arrêté royal.

L'objectif étant de créer un plan d'urgence national unique Terrorisme qui permette également de gérer le plus efficacement possible une crise CBRNe.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 octobre 2025

## Marché public pour l'acquisition d'un logiciel administratif pour la police

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'implémentation et l'entretien d'un logiciel et d'une plateforme d'exploitation y afférente pour la gestion des dossiers pécuniaires et pour le traitement du salaire des membres de personnel de la Police intégrée.

Ce marché d'une durée de 13 ans sera passé via une procédure concurrentielle avec négociation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à [Conseil des ministres du 17 octobre 2025](#)

## Modification de la mise à la retraite des fonctionnaires

Sur proposition de la ministre chargée de la Fonction publique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer la mise à la retraite automatique des fonctionnaires dès l'atteinte de l'âge légal de la retraite.

Le projet prévoit que l'agent puisse continuer à exercer ses fonctions au-delà de l'âge de la retraite. Il peut être mis fin à ses fonctions pour deux raisons :

- soit lorsque le fonctionnaire en fait la demande
- soit lorsque le fonctionnaire-dirigeant prend une décision motivée

Les procédures à cet effet doivent être fixées par arrêté ministériel. Les demandes introduites à la date d'entrée en vigueur de ce projet d'arrêté restent régies par les dispositions qui étaient en vigueur avant cette date, c'est-à-dire selon la procédure contenue au sein de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2012.

Le projet est soumis à la négociation syndicale et sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 12 mai 1927 relatif à l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations de l'Etat*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation  
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction  
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique  
et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)





17 oct 2025 -19:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 octobre 2025

## Transfert de la commission des jeux de hasard au SPF Économie

Sur proposition du ministre de l'Économie David Clarinval et de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à transférer la commission des jeux de hasard et la compétence en matière de jeux de hasard au SPF Économie.

Les jeux de hasard relèvent actuellement de la compétence du ministre de la Justice. Cependant, ils ne représentent plus seulement un enjeu d'ordre public, ils constituent un véritable secteur économique avec des intérêts économiques majeurs. La régulation est donc nécessaire pour assurer une concurrence équitable ainsi qu'une protection efficace des joueurs.

Pour réaliser le transfert, l'avant-projet de loi modifie la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs principalement de manière à remplacer les mentions du SPF Justice par le SPF Économie et du ministre de la Justice par le ministre de l'Économie.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Avant-projet de loi portant modifications de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs en vue de transférer la commission des jeux de hasard et la compétence en matière de jeux de hasard au service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi,  
de l'Économie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Caroline Dubois  
Porte-parole (FR)  
+32 471 81 84 00  
[caroline.dubois@clarinval.belgium.be](mailto:caroline.dubois@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)





Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord

FINTO

Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage

1000 Bruxelles

Belgique

<https://verlinden.belgium.be>

[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselinck

Porte-parole

[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

